

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 27 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_083BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18
Date de la convocation : 23/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
16	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Alain JAFFARD, Julie DELES

Représentés : Clara ARBOUSSET représentée par Christelle FOLCHER, Perrine RUNEL-GALZIN représentée par Julie DELES

Absents et Excusés : Yann PANTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Julie DELES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CRÉATION DUN EMPLOI SAISONNIER 2026

Rapporteur : Fabienne PUCHERAL MOLINES

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un renfort de l'équipe du pôle tourisme afin de répondre à l'affluence touristique,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer :

- à compter du 1er août 2026,
- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique,
- dont la durée hebdomadaire de service est de 31.5 heures,
- dont la rémunération est basée sur l'IM 366/IB 367

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Date de transmission de l'acte: 11/08/2026

Date de réception de l'AR: 11/08/2026

048-200057594-DE_2026_083BIS-DE
A G E D I

DE_2026_083BIS

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° DECIDE de créer 1 emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent suite à l'accroissement saisonnier d'activité pour une durée de travail égale à 31.5 heures hebdomadaire, à compter du 1er août.

2° DECIDE de fixer la rémunération de ces emplois sur l'IM 366/IB 367.

3° DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice budgétaire en cours.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julie DELES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/08/2026

Date de reception de l'AR: 11/08/2026

048-200057594-DE_2026_083BIS-DE
A G E D I

DE_2026_083BIS